

P R É F E C T U R E D' I N D R E - E T - L O I R E

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1^{RE} DIRECTION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RÉGLEMENTATION

1^{ER} BUREAU

ÉLECTIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

37032 TOURS CEDEX

TÉL. (47) 61-61-23 POSTE 3015

N° 2210

Associations - Modifications

RÉCÉPISSÉ D'UNE DÉCLARATION

relative au contrat d'association

(Loi du 1^{er} juillet 1901)

Le Préfet, Commissaire de la République du département d'Indre-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

Vu le décret du 16 août 1901 modifié portant règlement d'administration publique
pour l'exécution de cette loi ;

Vu la déclaration en date du 24 MARS 1983

19

parvenue à la Préfecture le 29 MARS 1983 19, par laquelle

Monsieur TARDIVO Gérard - Président

demeurant à CHATEAUROUX - 155, rue Montaigne Appt. III

fait connaître qu'au cours des sa séance du 25 février 1983

l'association dite : Groupe Ornithologique de Touraine

a apporté des modifications à la composition de son bureau et

transfère son siège social au 17, rue de la Mairie de
Saint-Cyr-sur-Loire.

Donne récépissé de cette déclaration sous le n° 2210

TOURS, le 22 JUIN 1983

Pour le Préfet, Commissaire de la République
et par délégation :

Le Chef du bureau,

F. BALAGUE

28 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Association des loisirs de La Chapelle-Thouarault. Objet : promouvoir tous services éducatifs, culturels, sociaux et économiques. Siège social : mairie, La Chapelle-Thouarault, 35590 L'Hermitage.

28 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Association éducative, sportive et d'aide aux détenus. Objet : favoriser la réinsertion sociale des détenus par l'organisation et le développement d'activités socio-culturelles, sportives et de loisirs. Siège social : 56, boulevard Jacques-Cartier, 35031 RENNES CEDEX.

28 juin 1983. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. Association locale de développement sanitaire du canton de Guichen. Objet : proposer et participer à des actions de coordination visant à améliorer la permanence des soins et à assurer le maintien et les soins à domicile des personnes âgées. Siège social : mairie, 35580 Guichen.

28 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Association pour la défense et le développement de l'enseignement public du canton de Montauban. Objet : obtenir l'implantation d'un collège public à Montauban ; défendre les intérêts moraux et matériels des différentes écoles publiques du canton ; favoriser l'implantation de l'école publique dans les communes où le besoin s'en fait sentir. Siège social : groupe scolaire Joseph-Faramin, 2, rue Joseph-Faramin, 35380 Montauban-de-Bretagne.

28 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Centre régional de productions cinématographiques et audiovisuelles. Objet : aide à toute initiative dans le domaine de la conservation, de la diffusion et de la création des œuvres cinématographiques et audiovisuelles régionales. Siège social : 22, quai Duguay-Trouin, 35000 Rennes.

28 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Théâtre du Loup Blanc. Objet : promotion de spectacles de formes animées. Siège social : Trévidic, 35510 Saint-Thurial.

1^{er} juillet 1983. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. L'association L'Académie de billard et d'échecs de la côte d'Emeraude transfère son siège social du 5, rue Levavasseur, 35800 Dinard, au Port Breton, 35800 Dinard.

36 - INDRE

30 juin 1983. Déclaration à la sous-préfecture de La Châtre. Association de coordination de l'action sociale en faveur des personnes âgées sur le secteur Sainte-Sévere - La Châtre. Objet : coordonner et promouvoir les actions et les activités en faveur des personnes âgées. Siège social : mairie, 36160 Sainte-Sévere-sur-Indre.

37 - INDRE-ET-LOIRE

16 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. Club des créateurs d'entreprises de Touraine. Objet : augmenter les chances de réussite des entreprises nouvelles créées en Indre-et-Loire et accueillir les créateurs d'entreprises. Siège social : 4 bis, rue Jules Favre, 37010 TOURS CEDEX.

16 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. Radio assistance secours Val-de-Loire. Objet : regrouper tous les amateurs radio en vue d'assistance radio bénévole auprès d'organisations sportives et les pouvoirs publics. Siège social : mairie, Nazelles-Négron, 37400 Amboise.

16 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. Union sportive Carré Demeco. Objet : développer la pratique des activités sportives et de plein air. Siège social : S. A. Carré, 22, rue Edouard-Vaillant, 37000 Tours.

17 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. L'association Amitiés de Touraine transfère son siège social du 49, rue Méricault-Destouches, 37000 Tours, au lieu-dit La Guérinière, Véretz, 37270 Mont-louis.

17 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. L'association Ensemble chorégraphique du conservatoire de Tours transfère son siège social du 8, rue Jules-Simon, 37000 Tours, au 17, rue des Ursulines, 37000 Tours.

18 juin 1983. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. Les Martins-pêcheurs de Continvoir. Objet : former une association de pêche à but récréatif et de loisir, groupant les habitants de la commune de Continvoir, ainsi que les personnes qui y seront admises. Siège social : mairie, Continvoir, 37340 Savigné-sur-Lathan.

20 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. L'association Amicale des acquéreurs, La Marchandise Briaudière transfère son siège social du centre social du Morier, 37300 Joué-lès-Tours, au 28, allée de Chenonceaux, 37300 Joué-lès-Tours.

21 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. Union sportive et culturelle des Marocains en Touraine. Objet : organiser des sports ; promouvoir la culture. Siège social : 1, rue Nicolas-Poussin, 37000 Tours.

21 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. L'association Touraine Air Parachutisme transfère son siège social du 4, rue de la Patalisse, 37300 Joué-lès-Tours, au 18, rue Saint-Just, 37000 Tours.

21 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. L'association Union départementale des sous-officiers en retraite d'Indre-et-Loire transfère son siège social du 19, rue de la Fosse-Marine, 37100 Tours, chez le président, M. Huet, 75, rue Lakanal, 37000 Tours.

22 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. L'association Groupe ornithologique de Touraine. Additif à l'objet : extension du champ d'action à toute la faune. Transfère son siège social du centre d'animation des Fontaines, 10, rue Léo-Delibes, 37200 Tours, au 17, rue de la Mairie, 37100 Saint-Cyr-sur-Loire.

23 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. Amicale Artigny. Objet : défense des intérêts des futurs propriétaires par vente à terme de la S. A. d'H. L. M. d'Amboise d'Indre-et-Loire et animation du quartier. Siège social : 13, rue de Genillé, 37300 Joué-lès-Tours.

23 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. L'association Comité équestre d'Indre-et-Loire transfère son siège social du 12, rue des Eglantiers, 37300 Joué-lès-Tours, à Le Clos, 4, rue Jean-Inglessi, Fondettes 6, 37230 Luynes.

27 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. Club 2000. Objet : club de loisirs ouvert à tous ; organisation de soirées dansantes ; dîners ; tables rondes ; conférences ; dimanches et week-ends organisés. Siège social : 15, boulevard Béranger, résidence Béranger, Palais, 1^{er} étage, 37000 Tours.

27 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. Sympat' Band' Association. Objet : animation de bals de jeunes et anciens ; animations commerciales, sportives, publicitaires. Siège social : 1, impasse des Bleuets, Saint-Paterne-Racan, 37410 Neuvy-le-Roi.

27 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. Troubadours. Objet : organiser des manifestations culturelles, artistiques et amicales. Siège social : 117, rue Origet, 37000 Tours.

28 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. Association de défense des acquéreurs, propriétaires et locataires de maisons solaires. Objet : défense, sauvegarde et promotion des intérêts des acquéreurs, des propriétaires et locataires de maisons solaires et bioclimatiques. Siège social : 15, rue du Cap-Soleil, 37300 Joué-lès-Tours.

28 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. L'association Sporting-Club antillais change son titre, qui devient : Association antillo-guyanaise et amis d'Indre-et-Loire, et transfère son siège social du bar Le Rivoli, avenue du Général-de-Gaulle, 37000 Tours, au 7, place Berthe-Moriceau, Les Fontaines, 37200 Tours.

28 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. L'association Hospitalité de Touraine transfère son siège social du 5, rue Baleschoux, 37000 Tours, au 65, rue Michelet, 37000 Tours.

30 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. La Grailloutière. Objet : rappel du temps passé ; prévision du temps futur ; recherche et concertation. Siège social : 2, place Léo-Lagrange, résidence Balzac, 37300 Joué-lès-Tours.

30 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. Le Petit Faucheu. Objet : promouvoir, organiser et diffuser des créations artistiques, musicales et théâtrales ; offrir la possibilité d'un lieu de répétition. Siège social : chez M. Andureau (Michel), 20, place Gaston-Pailhou, 37000 Tours.

30 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. Onkrak ! Objet : faire découvrir les talents locaux dans tous les domaines artistiques. Siège social : 88, rue du Rempart, 37000 Tours.

30 juin 1983. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. Tribune libre. Objet : manifestations culturelles. Siège social : mairie, 37170 Chambray-lès-Tours.

1^{er} juillet 1983. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. L'association Maison des jeunes et de la culture de Rochebon change son titre, qui devient : Culture et loisirs de Rochebon. Siège social : place du 8-Mai-1945, Rochebon, 37210 Vouvray.

1^{er} juillet 1983. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. L'Association Nature, école, loisirs décide sa dissolution. Siège social : mairie, Saint-Avertin, 37170 Chambray-lès-Tours.

38 - ISÈRE

9 juin 1983. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. Comité d'œuvres sociales du personnel communal de Chatonnay. Objet : création et développement d'institutions d'entraide et d'assistance susceptibles d'améliorer les conditions matérielles et morales d'existence du personnel. Siège social : mairie, Chatonnay, 38440 Saint-Jean-de Bournay.

Modifications

664 - Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. GROUPE ORNITHOLOGIQUE DE TOURAINE. Siège social : 27, rue de la Croix-Périgourd, 37540 Saint-Cyr-sur-Loire. Transféré; nouvelle adresse : maison des associations, 148, rue Louis-Blot, 37540 Saint-Cyr-sur-Loire. Date de la déclaration : 27 septembre 1994.

665 - Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. LE POINT TOURNE. Siège social : 24, quai des Marais, 37400 Amboise. Transféré; nouvelle adresse : 4, impasse du Vilvent, 37530 Nazelles-Negrone. Date de la déclaration : 28 septembre 1994.

666 - Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. Fusion des associations : TWIRLING BATON CLUB DE BALLAN-MIRÉ ET TWIRLING BATON CLUB DE NAZELLES-NEGRON. Nouveau titre : TWIRLING BATON CLUB DE BALLAN-MIRÉ ET NAZELLES-NEGRON. Nouvel objet : éducation sportive et artistique de la jeunesse par la pratique du twirling bâton. Siège social : 11, avenue du Général-Leclerc, 37510 Ballan-Miré. Date de la déclaration : 29 septembre 1994.

667 - Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. ASSOCIATION DES TREMBLAY-DE-FRANCE. Siège social : 2, rue André-Citroën, 72021 Le Mans Cedex. Transféré; nouvelle adresse : 22, rue du Champ-Joli, 37000 Tours. Date de la déclaration : 29 septembre 1994.

Dissolutions

668 - Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. TWIRLING BATON CLUB DE NAZELLES-NEGRON. Siège social : foyer de Vilvent, rue du 8-Mai-1945, 37530 Nazelles-Negrone. Date de la déclaration : 29 septembre 1994.

38 - ISÈRE

Créations

669 - Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. LOATH-SOME CITY. Objet : promouvoir des groupes musicaux au label indépendant par l'organisation de concerts. Siège social : chez Boyron (Olivier), 46, rue des Clères, 38200 Vienne. Date de la déclaration : 29 septembre 1994.

670 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. SONORA. Objet : création de spectacles vivants et de concerts, défense et promotion de la chanson française. Siège social : chez M. Melot, hameau de Saint-Sauveur, 38220 Notre-Dame-de-Mésage. Date de la déclaration : 30 septembre 1994.

671 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. FONTAINE ACTION CONTRE L'INTOLERANCE, LE RACISME ET LES EXCLUSIONS (F.A.I.R.E.). Objet : lutter contre toutes les formes de racisme et d'exclusions sociales. Siège social : maison des Jeunes et de la Culture, 39, avenue du Vercors, 38600 Fontaine. Date de la déclaration : 30 septembre 1994.

672 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. ASSOCIATION DE RECHERCHE SUR LA TOXICOMANIE (A.R.T.O.). Objet : promouvoir une réflexion sur les phénomènes conduisant à la toxicomanie. Siège social : centre d'accueil et de soins pour toxicomanes, 1, rue Mauquelin, 38000 Grenoble. Date de la déclaration : 30 septembre 1994.

673 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. ASSOCIATION SPORTIVE PEUGEOT GRENOBLE (AS. S.P.G.). Objet : activité sportive de football. Siège social : 237, cours de la Libération, 38100 Grenoble. Date de la déclaration : 30 septembre 1994.

674 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. LES JACQUES. Objet : animation et développement de la vie des communes rurales, et la sauvegarde de la nature. Siège social : chez Arthaud (Daniel), 38940 Roybon. Date de la déclaration : 30 septembre 1994.

675 - Déclaration à la sous-préfecture de La Tour-du-Pin. CHEVAUX ET PASSIONS. Objet : regrouper les passionnés de chevaux, faire découvrir le cheval sous tous ses aspects; organiser des manifestations équestres. Siège social : Le Guinet, 38110 Dolomieu. Date de la déclaration : 3 octobre 1994.

676 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. LE COURANT ETUDIANT GRENOBLOIS (C.E.G.). Objet : assurer la liaison entre les étudiants grenoblois, d'une part, et les différents organismes commerciaux qui les concernent ; animer la vie universitaire à travers des manifestations sportives et culturelles. Siège social : chez M. Egg-Krings (Florian), 36, avenue Félix-Viollet, 38000 Grenoble. Date de la déclaration : 4 octobre 1994.

677 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. COMPAGNIE BEL AMI. Objet : créations, diffusions, représentations théâtrales dans les théâtres et hors des théâtres pour mieux faire connaître certains auteurs, avec acteurs, musiciens et metteurs en scène, ainsi que la formation aux techniques d'expression. Siège social : 3, rue Jean-Renoir, 38130 Echirolles. Date de la déclaration : 4 octobre 1994.

678 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. CLUB DES SUPPORTERS DE L'OLYMPIQUE DE MARSEILLE, EYBENS (ISÈRE). Objet : s'intéresser à la vie sportive pour l'émulation ; stimuler l'ardeur du public sportif ; créer une amicale où les fervents supporters pourront trouver une bonne ambiance ; encourager l'effort des sportifs ; applaudir les victoires et les performances, les soutenir dans les défaites ; organiser les déplacements les plus avantageux possibles pour soutenir l'Olympique de Marseille. Siège social : maison des Associations, 8, rue Jean-Macé, 38320 Eybens. Date de la déclaration : 4 octobre 1994.

679 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. SARABANDE. Objet : permettre aux adhérents l'apprentissage et la pratique de la danse. Siège social : mairie, 38880 Autrans. Date de la déclaration : 4 octobre 1994.

680 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. ART-COIFFURE ET LIBERTE (A.C.L.) - CERCLE DES PROFESSIONNELS DE LA HAUTE-COIFFURE. Objet : apporter un soutien aux professionnels de la coiffure afin qu'ils restent en prise directe avec les nouvelles tendances et les nouvelles techniques ; promouvoir un haut niveau de savoir-faire ; faciliter les échanges d'informations. Siège social : 8, Grande-Rue, 38000 Grenoble. Date de la déclaration : 4 octobre 1994.

681 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. ART, CULTURE, TOURISME ET SPORT (A.C.T.S.). Objet : promouvoir l'organisation, le développement d'événements de nature artistique, culturelle, touristique et sportive, notamment par la mise à la disposition des personnes privées de moyens divers pour la réalisation de leurs projets. Siège social : 102, avenue Gabriel-Péri, 38400 Saint-Martin-d'Hères. Date de la déclaration : 4 octobre 1994.

682 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. SOLIDAIR EMPLOI. Objet : accueillir les chercheurs d'emploi et les inviter à rejoindre une équipe volontaire et solidaire dont l'objectif est de trouver rapidement une activité professionnelle. Siège social : chez Mme Luya (Cendrine), 1 bis, place Colombine, 38160 Saint-Marcellin. Date de la déclaration : 4 octobre 1994.

683 - Déclaration à la sous-préfecture de La Tour-du-Pin. ANTHRACITE. Objet : association de musiciens, promouvoir la musique, développer les manifestations musicales et étendre les relations entre musiciens. Siège social : chez M. Jacquelin (Benoît), 60, rue du Bret, cedex 229, 38090 Villefontaine. Date de la déclaration : 5 octobre 1994.

Modifications

684 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. LA CHIPY, LICENCE ASSOCIATION DE CHIMIE PHYSIQUE. Siège social : chez M. Pouliquen (Nicolas), 41, boulevard Joseph-Vallier, 38000 Grenoble. Transféré; nouvelle adresse : chez M. Tisserand (Damien), 22, rue Champ-Rochas, 38240 Meylan. Date de la déclaration : 14 septembre 1994.

GROUPE ORNITHOLOGIQUE DE TOURAINE
Anciennement Société Tourangelle des amis des oiseaux
déclarée en Préfecture d'Indre-et-Loire sous le n°2210
le 7 avril 1949

Nouveaux statuts :

Art. 1^{er} : Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 1998 les statuts de l'association ont été modifiés.

Sa circonscription comprend le département d'Indre-et-Loire.

Sa durée est illimitée, de même que le nombre de ses membres.

Le siège de l'association peut être transféré sur simple décision du conseil d'administration

Celui-ci a décidé que le siège social de l'association sera transféré le 5 juillet 1994, au 148 rue Louis Blot 37 540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE.

OBJET ET BUT DE L'ASSOCIATION

Art 2 : L'association a pour objet :

1) de favoriser l'étude et la protection de la faune et plus particulièrement des oiseaux, ainsi que l'étude, la protection et la gestion des milieux.

2) de développer une action éducative en faveur de la faune et plus particulièrement de l'ornithologie.

ADHESION DES MEMBRES

Art 3 : Peuvent adhérer au Groupe Ornithologique de Touraine :

- les personnes physiques
- toutes les personnes morales (société, syndicats et corporations) s'intéressant à l'étude et à la protection de la faune et plus particulièrement des oiseaux dans leurs milieux.
- les collectivités du département.

La demande d'adhésion est à adresser au Président par écrit. L'adhésion est décidée par le conseil d'administration.

L'adhésion comme membre cesse :

- par la démission volontaire
- par le décès d'une personne physique
- par l'exclusion

La démission volontaire doit être notifiée au Président par écrit.

Le conseil d'administration décide de l'exclusion d'un membre. Celle-ci pourra être prononcée, d'une part, à l'encontre de membres dont le comportement est contraire au but de l'association ou dont les agissements nuisent au prestige de l'association, et d'autre part en cas de non paiement de la cotisation annuelle.

En cas de démission ou d'exclusion, le membre en question perd tous les droits envers l'association. Toutefois, la cotisation de l'exercice en cours reste due.

DROIT ET OBLIGATIONS DES MEMBRES

Art 4 : Les membres ont le droit de profiter de toutes installations et opérations et de participer aux assemblées, votes et élections de l'association. D'autre part, ils sont obligés de respecter les dispositions des statuts ainsi que les décisions prises par les assemblées et le conseil d'administration ainsi que de contribuer à la prospérité de l'association.

Toute discussion de caractère confessionnel ou politique est interdite dans les assemblées et l'ensemble de l'activité du Groupe Ornithologique de Touraine.

RECETTES ET LEUR UTILISATION

Art 5 : Les recettes sont constituées par :

- les cotisations des membres
- les subventions et autres dons de l'Etat, des départements, des communes, des corporations agricoles ou autres, ainsi que des personnes privées.

Art 6 : Les cotisations annuelles (cotisations des personnes physiques, morales et des collectivités) sont fixées par l'assemblée générale. Les montants sont révisables et peuvent être modifiés par l'assemblée générale.

Date d'effet : le 1^{er} janvier de chaque année.

Les cotisations sont payables au plus tard le 1^{er} de chaque exercice qui se termine comme indiqué ci-après.

L'exercice social de l'association commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

ADMINISTRATION

Art 7 : L'association est administrée par :

- 1) L'assemblée générale
- 2) Le conseil d'administration
- 3) Le bureau

Le conseil d'administration se compose de membres élus par l'assemblée générale. Il est renouvelable par tiers tous les ans.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres, à la majorité simple des membres présents ou représentés par procuration écrite, le Président, le ou les vice-présidents, le ou les Secrétaires, le ou les Trésoriers.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, en tous les cas au moins deux fois par an. Les délibérations seront prises à la majorité.

Pour délibérer valablement, le conseil d'administration ou le bureau devra réunir au moins la moitié de ses membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Aucun membre ne peut représenter l'association dans un acte de la vie civile sans avoir été au préalable mandaté à cet effet par le bureau ou le conseil d'administration.

L'élaboration du programme d'action de l'association incombe à l'ensemble du conseil d'administration.

A cet effet il est habilité à former des sous-comités chargés de l'étude de certaines questions, en faisant éventuellement appel à des personnalités prises en dehors de son sein.

Par ailleurs, le conseil d'administration a le droit de délibérer sur toutes les opérations de l'association dont la délibération n'est pas expressément réservée à l'assemblée générale.

Relève entre autres des compétences du conseil d'administration, la décision :

- d'exercer une action en justice
- de créer un emploi à durée déterminée ou indéterminée

Le conseil d'administration peut déléguer, à la majorité de ses membres, une partie de ses pouvoirs au Président ou à tout autre membre de l'association.

Art 8 : L'organe suprême pour toutes les questions importantes, administratives et techniques, est l'assemblée générale.

Elle est composée de tous les membres présents ou représentés par procuration écrite de l'association régulièrement convoquée.

Une assemblée générale doit être convoquée au moins une fois par an, et cela au cours des premiers mois suivant l'exercice écoulé. La convocation, indiquant l'ordre du jour, doit être faite par le président par un avis inséré dans la presse départementale au moins 15 jours avant la réunion. Les demandes d'inscription de certains points de l'ordre du jour doivent être communiquées au Président au plus tard 8 jours avant l'assemblée générale.

Il appartient au conseil d'administration de convoquer éventuellement d'autres assemblées dans le courant de l'année s'il le juge utile.

Les délibérations de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés par procuration écrite. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Art 9 : Les affaires suivantes sont du ressort exclusif des assemblées générales :

1) l'élection du conseil d'administration

2) les prévisions du budget, la décharge du compte annuel et du bilan, l'acceptation du compte rendu annuel du conseil d'administration.

Les délibérations relatives à la modification des statuts et à la dissolution de l'association ne sont valables que lorsqu'elles ont été prises à la majorité des trois quart des membres présents à l'assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet. Au cas où cette majorité ne pourrait être atteinte, une seconde assemblée générale sera convoquée dans un délai d'un mois qui décidera alors de la majorité simple des voix des membres présents.

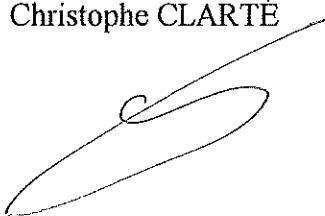
DISSOLUTION

Art 10 : Après le vote de la dissolution, l'assemblée générale extraordinaire délibère par simple majorité des voix sur l'utilisation de son avoir disponible qui sera versé à des œuvres de bienfaisances. Il n'y aura aucune distribution de capital entre les membres qui ne pourront profiter d'aucune façon des opérations de dissolution.

Le Président,
Damien THIERRY



Le Secrétaire
Christophe CLARTÉ



564 – Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. *Ancien titre : GROUPE ORNITHOLOGIQUE DE TOURAIN. Nouveau titre : LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX - DELEGATION TOURAIN DITE « L.P.O. TOURAIN ». Nouvel objet : favoriser l'étude et la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent et en particulier de la faune et de la flore qui y sont associés ; développer une action éducative en faveur de la nature et plus particulièrement des oiseaux. Siège social : 148, rue Louis-Blot, 37540 Saint-Cyr-sur-Loire. Adresse Internet : http://www.multimedia.com/mtellia. Date de la déclaration : 1^{er} juillet 1999.*

565 – Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. *Ancien titre : CAISSE DE SOLIDARITE DE LA BOULANGERIE D'INDRE-ET-LOIRE. Nouveau titre : CAISSE DE SOLIDARITE ET DE PROMOTION DE LA BOULANGERIE D'INDRE-ET-LOIRE. Nouvel objet : promouvoir la boulangerie artisanale, à travers ses structures syndicales, sous forme d'avance remboursable sans intérêts ou de dons exceptionnels. Siège social : 6, rue du Pont-de-l'Arche, 37550 Saint-Avertin. Date de la déclaration : 1^{er} juillet 1999.*

566 – Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. *FOYER SOCIO-ÉDUCATIF JOUÉ-SUD. Nouvel objet : favoriser le contact entre les habitants des différents quartiers du sud de Joué-lès-Tours ; participer à des actions socio-éducatives ; organiser des animations sportives, culturelles et de loisirs ; participer à la gestion de la mise à disposition des locaux en semaine. Siège social : 110, rue de Saint-Léger, 37300 Joué-lès-Tours. Date de la déclaration : 1^{er} juillet 1999.*

567 – Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. *Ancien titre : AMICALE SPORTIVE DE NAZELLES. Nouveau titre : AMICALE SPORTIVE DE NAZELLES NEGRON (A.S.N.N.). Nouvel objet : enseignement et pratique du football en compétition. Siège social : foyer municipal, 37530 Nazelles-Negrone. Transféré ; nouvelle adresse : mairie, rue Louis-Viset, 37530 Nazelles-Negrone. Date de la déclaration : 2 juillet 1999.*

568 – Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. *ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE LA FAMILLE DU CHEMINOT D'INDRE-ET-LOIRE. Nouvel objet : promotion et défense de la famille ; coopération avec les autres mouvements familiaux ayant les mêmes objectifs ; création de toute structure dans l'intérêt des familles. Siège social : 11, rue Blaise-Pascal, 37000 Tours. Date de la déclaration : 2 juillet 1999.*

569 – Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. *UNION SPORTIVE ETOILE JOCONDIENNE. Siège social : 43, avenue de la République, 37300 Joué-lès-Tours. Transféré ; nouvelle adresse : 3, rue Milhaud, 37300 Joué-lès-Tours. Date de la déclaration : 2 juillet 1999.*

570 – Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. *Ancien titre : ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DES INDUSTRIES GRAPHIQUES, REGION CENTRE. Nouveau titre : ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DES INDUSTRIES GRAPHIQUES ET DU MULTIMEDIA REGION CENTRE GRAPHIQUE (A.D.E.T.I.G.R.C.). Siège social : lycée professionnel Albert-Bayet, 50, boulevard Preuilly, 37058 Tours Cedex 1. Date de la déclaration : 2 juillet 1999.*

Dissolutions

571 – Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. *CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT D'INDRE-ET-LOIR. Siège social : préfecture d'Indre-et-Loire, 37032 Tours Cedex 1. Date de la déclaration : 24 juin 1999.*

572 – Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. *RUGBY-CLUB DU VAL-DE-L'INDRE. Siège social : mairie, place André-Delaunay, 37250 Montbazon. Date de la déclaration : 24 juin 1999.*

573. – Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. *AU RENDEZ-VOUS DES JOUEURS. Siège social : mairie, 37340 Ambillou. Date de la déclaration : 24 juin 1999.*

574 – Déclaration à la sous-préfecture de Loches. *ASSOCIATION SPORTIVE DE FERRIERE-LARÇON. Siège social : mairie, 37350 Ferrière-Larçon. Date de la déclaration : 25 juin 1999.*

575 – Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. *GROUPEMENT D'INTERET CYNEGETIQUE DE LA PAGODE DE CHANTELOUP. Siège social : mairie, 37150 Dierre. Date de la déclaration : 28 juin 1999.*

576 – Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. *ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE TOURS. Siège social : chez M. Flory, 36, rue Georget, 37000 Tours. Date de la déclaration : 30 juin 1999.*

577 – Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. *CRITT-ISIS. Siège social : I.N.R.A., station de physiologie de la reproduction, 37380 Nouzilly. Date de la déclaration : 2 juillet 1999.*

38 - ISÈRE

Créations

578 – Déclaration à la préfecture de l'Isère. *BALME-ETRANGE. Objet : création d'événements et animation du village dans le but de rassembler les habitants de Choranche autour d'activités touristiques et culturelles communes. Siège social : mairie, 38680 Choranche. Date de la déclaration : 4 juin 1999.*

579 – Déclaration à la sous-préfecture de La Tour-du-Pin. *OSIER-TRIOLO. Objet : gestion et défense des biens et intérêts communs aux propriétaires des clos nommés Osier et Triolo. Siège social : 8, rue du Triolo, 38080 L'Isle-d'Abeau. Date de la déclaration : 24 juin 1999.*

580 – Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. *AVVENTURE BLANCHE ORGANISATION. Objet : organisation de randonnées motorisées. Siège social : 34, allée des Pins, Le Mont Salomon, 38200 Vienne. Date de la déclaration : 29 juin 1999.*

581 – Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. *CLUB PYRAMIDE-LAVAREZE. Objet : jeu de la société Pyramide diffusé sur France 2 (éditions Druon). Siège social : salle des associations, Le Château, 38122 Montseveroux. Date de la déclaration : 1^{er} juillet 1999.*

582 – Déclaration à la sous-préfecture de La Tour-du-Pin. *GYMNASTIQUE VOLONTAIRE SATOLAS EN FORME. Objet : pratique de l'activité physique, de la gymnastique volontaire et de l'expression corporelle. Siège social : mairie, 38290 Satolas-et-Bonce. Date de la déclaration : 1^{er} juillet 1999.*

583 – Déclaration à la préfecture de l'Isère. *L'ARBRE DU VOYAGEUR. Objet : concourir à l'aide humanitaire en faveur des populations du Bénin et de l'Afrique de l'Ouest par la mise à disposition d'appareils ménagers et de matériels usagés divers collectés dans les différentes déchetteries, auprès des particuliers et des différentes collectivités. Siège social : chez M. Costanzo (Christophe), 28 bis, rue de la Résistance, 38950 Saint-Martin-le-Vinoux. Date de la déclaration : 1^{er} juillet 1999.*

584 – Déclaration à la préfecture de l'Isère. *AMICAL-CLUB SEYSSINETTOIS JUDO. Objet : promouvoir, organiser et gérer l'activité sport judo-jûjitsu. Siège social : maison sport animation, 7, allée des Glycines, 38170 Seyssinet-Pariset. Date de la déclaration : 1^{er} juillet 1999.*

585 – Déclaration à la préfecture de l'Isère. *AMICAL-CLUB SEYSSINETTOIS D'AÏKIDO. Objet : promouvoir, organiser et gérer l'activité aïkido. Siège social : maison sport et animation, allée des Glycines, 38170 Seyssinet-Pariset. Date de la déclaration : 1^{er} juillet 1999.*

586 – Déclaration à la préfecture de l'Isère. *AMICAL-CLUB SEYSSINETTOIS FOOTBALL DIT « A.C.S. FOOTBALL ». Objet : promouvoir, organiser et gérer l'activité football : partici-*